

Pièces à fournir pour les demandes d'acquisition ou de renouvellement d'armes de catégorie B

- Original** de l'avis préalable de la Fédération Française de Tir de moins de 6 mois (**feuille verte**),
- Imprimé** CERFA N°12644*02 correctement renseigné et signé,
- Photocopie** récente du carnet de tir,
- Justificatif** sur l'honneur de détenir un coffre ou une armoire forte **adapté au type et au nombre de matériels que vous détenez** à votre domicile.
- Originaux** des autorisations concernées par le renouvellement,
- Photocopie** recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité,
- Photocopie** d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de téléphone portable non acceptée),
- Original** de l'extrait d'acte de naissance intégral avec mentions marginal de moins de 3 mois,
- Photocopie** recto-verso de la licence FFTir en cours de validité signé par le Président du club, validé par le médecin et signé par le titulaire.

Très important

Pour l'acquisition ou le renouvellement vous devez vous adresser directement à la Préfecture de votre département services des armes par courrier en accusé de réception et non plus à la Gendarmerie ou Commissariat

Il vous appartient de conserver une copie de votre demande